



HAL
open science

Jacques Follorou, Démocraties sous contrôle. La victoire posthume d'Oussama Ben Laden

Mohamed Sakho Jimbira

► **To cite this version:**

Mohamed Sakho Jimbira. Jacques Follorou, Démocraties sous contrôle. La victoire posthume d'Oussama Ben Laden. 2015, pp.399-400. 10.4000/questionsdecommunication.9936 . hal-02975278

HAL Id: hal-02975278

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02975278>

Submitted on 22 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques FOLLOROU, *Démocraties sous contrôle. La victoire posthume d'Oussama Ben Laden*

Paris, CNRS Éd., coll. Débats, 2014, 60 pages

Mohamed Sakho Jimbira



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9936>

DOI : [10.4000/questionsdecommunication.9936](https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9936)

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2015

Pagination : 399-400

ISBN : 9782814302600

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Mohamed Sakho Jimbira, « Jacques FOLLOROU, *Démocraties sous contrôle. La victoire posthume d'Oussama Ben Laden* », *Questions de communication* [En ligne], 27 | 2015, mis en ligne le 01 septembre 2014, consulté le 25 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/9936> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.9936>

muséal sur la Résistance dans la région Rhône-Alpes pour interroger « la fin des témoins ». L'expérience a mis en évidence les relations parfois difficiles entre témoins et lieux de mémoire, alors que les premiers sont voués à disparaître et les deuxièmes à assurer le relais. De son côté, Sébastien Ledoux (pp. 333-356) analyse la carrière testimoniale d'Henry Bulawko, ancien résistant et déporté qui, de témoin consacré, passe à témoin oublié. En analysant un corpus de discours de commémoration de la Rafle du Vel' d'Hiv les 16 et 17 juillet 1942, l'auteur montre comment, au fur et à mesure que l'événement est consacré en tant qu'événement, « entrepreneur de mémoire », le témoin s'efface en dépit du fait que c'est lui qui est à l'origine des cérémonies de commémoration dès la fin des années 40. L'auteur constate également que l'événement est reconstruit par les témoins et les différents acteurs politiques au fil du temps, en jouant sur l'attribution de la responsabilité de l'événement. Quelque fois, la rafle est la responsabilité des Allemands, parfois c'est le gouvernement de Vichy qui est accusé. De la même manière, le rôle des résistants de gauche pour sauver de nombreuses personnes est, parfois, mis en évidence, et parfois passé sous silence. L'enjeu n'est pas uniquement de remémorer la rafle, mais également d'écrire l'histoire.

En parlant des témoins oubliés, Nadia Tahir (pp. 375-390) rappelle que, pendant la dictature militaire en Argentine et après, ce sont les mères et les grands-mères des disparus et, dans une moindre mesure, les rescapés qui sont devenus les témoins consacrés de la répression. En revanche, les frères et sœurs des disparus ne commencent à émerger que depuis peu. Effectivement, souvent, ils ont dû assumer de lourdes responsabilités familiales puisque leurs mères et grands-mères se mobilisaient et accédaient au statut de témoins consacrés de ce crime. Dans d'autres cas, ces frères et sœurs ne témoignaient pas par crainte de se faire pointer du doigt pour avoir contribué à la violence précédant la dictature. En effet, certains avaient partagé et vécu de près la vie de militance des détenus avant leur disparition. Pour finir, l'article revendique le rôle que peuvent jouer les frères et sœurs au moment où les mères et grands-mères commencent à disparaître.

En conclusion, nous souhaitons souligner la richesse des cas traités ainsi que l'approche pluridisciplinaire. Cette pluridisciplinarité a toutefois comme conséquence le fait que les contributions mettent davantage l'accent sur les résultats au détriment de la discussion des cadres méthodologiques et théoriques. Enfin, parmi les principaux résultats qui

traversent les différents cas présentés, deux constats s'imposent : l'instrumentalisation du témoignage à des fins politiques, notamment dans l'attribution des responsabilités, et la revendication du récit fictionnel pour témoigner.

Yeny Serrano

Lisec, université de Strasbourg, F-67000
yeny.serrano@unistra.fr

Jacques FOLLOROU, *Démocraties sous contrôle. La victoire posthume d'Oussama Ben Laden.*

Paris, CNRS Éd., coll. Débats, 2014, 60 pages

Jacques Follorou est journaliste d'investigation au quotidien *Le Monde*, spécialiste des questions corses et du terrorisme. Dans ce court essai, il propose une analyse nourrie scientifiquement par plusieurs enquêtes de terrain sur l'idéologie sécuritaire et ses dérives dans les sociétés occidentales ultra-préventives dans un contexte marqué par la lutte contre le terrorisme et les filières djihadistes. Cet opuscule cadre parfaitement avec l'actualité de ces derniers mois et les attentats perpétrés contre le Musée juif de Bruxelles, le journal satirique *Charlie Hebdo* et le phénomène du djihadisme auquel se livrent de jeunes ressortissants européens en Syrie et en Irak.

Le terrorisme est aujourd'hui considéré comme la principale menace qui viserait les sociétés occidentales. Le journaliste questionne donc la réalité de cette menace mais aussi les risques que font peser les réponses des États à ce problème. Jacques Follorou relève que, au nom de la lutte contre le terrorisme, les démocraties occidentales ont mis en place de vastes systèmes de surveillance sécuritaires qui ont engendré une attrition de certaines libertés. À ce propos, l'auteur note : « Pourtant la première victime de ces mesures est avant tout l'espace individuel de chacun qui paye le prix de la réponse au terrorisme. L'écart entre la menace réelle que fait peser le terrorisme sur nos vies et le sentiment d'insécurité est important. Pourtant, au nom de cette menace, le champ du droit et de nos libertés a été entamé » (p. 10).

Au fil des pages, le lecteur se laisse séduire par la grande perspicacité de la réflexion de l'auteur qui ne manque pas de rappeler que les États-Unis ont mis en place une « guerre sans frontière » aux méthodes peu orthodoxes. Recours à la violence, programmes de la CIA de transfert de prisonniers étrangers dans des prisons secrètes où la torture est pratiquée, notamment au sein des centres de détention des services secrets afghans (NDS). Pratiques qui sont donc

clairement contraires au droit international. Et l'auteur de poursuivre en montrant que les forces spéciales de l'armée américaine, Joint Spécial Operation Command (JSOC), sont devenues le principal dispositif de cette guerre portée par la Maison Blanche et le Pentagone. Disposant de ses propres moyens, le JSOC a largement contribué à la stratégie sécuritaire américaine et commis de nombreux assassinats ciblés. À ce propos, le journaliste mentionne : « Plus discrets, moins politiques et plus malléables que la CIA, ils vont être systématiquement utilisés par l'administration Bush, qui va transformer le JSOC en une "formidable" machine à tuer » (p. 17). Cette guerre s'appuie également sur le recours quasi systématique aux drones. Fer de lance de la lutte contre le terrorisme, le recours à ces machines pose également des questions sur le respect du droit international, de la souveraineté territoriale des États, ainsi que des dommages collatéraux occasionnés : « L'argument central des États-Unis face à ces griefs tient en un mot : "auto-défense". Selon les dirigeants politiques et militaires américains, ce mot justifie l'ensemble de la politique antiterroriste » (p. 23).

Le journaliste poursuit sa réflexion et explique que, depuis 2001, les démocraties occidentales ont également mis en place de vastes dispositifs de renseignements et de surveillance généralisée. Entre 2012 et 2013, les États-Unis ont intercepté près de 70 millions de données téléphoniques et/ou numériques en France. Les capacités de surveillance et de traçage des individus n'ont jamais été aussi présentes, développées, discrètes. Les données sont collectées tout au long de nos activités quotidiennes. L'auteur note : « La collecte est massive et systématique car, disent les autorités américaines, "je ne connais pas mon ennemi de demain et ces éléments me seront nécessaires quand il surgira dans cinq, dix ou trente ans" » (p. 34). C'est notamment grâce aux révélations d'Edward Snowden que l'opinion internationale a pu prendre conscience de ce système qui échappe à tout contrôle démocratique. D'ailleurs, les informations transmises par Edward Snowden au journal *Le Monde* ont montré que les services de renseignements américain (NSA), français (DGSE) et britannique (GCHQ) coopèrent ensemble et entretiennent des relations plus que diplomatiques. En outre, Jacques Follorou ne manque pas de mettre en lumière le fait que les relations entretenues entre les services de renseignement en France et les opérateurs de télécommunication tels France Telecom permettent bon gré mal gré cette collecte massive de données. Dans ce contexte, seuls les responsables du Parlement européen ont condamné ces pratiques qui annihilent les libertés individuelles. Enfin, Jacques Follorou relève que ladite surveillance est inadaptée et contre-productive pour lutter contre le terrorisme.

En dépit de l'intérêt de la réflexion conduite par le journaliste qui balaie la *doxa* – le terrorisme a gagné, et Oussama Ben Laden tient en ce sens une victoire posthume en mettant à mal des principes de droit de nos démocraties –, le lecteur ressent comme un goût d'inachevé en refermant ce livre. Car, pour mener à bien un projet aussi intéressant, Jacques Follorou aurait pu étendre son analyse et procéder à un travail plus exhaustif allant au-delà des 60 pages que compte l'ouvrage.

Mohamed Sakho Jimbira

Crem, université de Lorraine, F-57000
mohamed.sakho-jimbira@univ-lorraine.fr

Cécile FRANK, Philippe HAMMAN, *Quelle mise en œuvre de la directive européenne contre les discriminations raciales ? Une comparaison France, Espagne, Royaume-Uni.*

Bruxelles, De Boeck, coll. Ouvertures sociologiques, 2014, 283 pages

Fruit d'une collaboration entre Cécile Frank, docteure en science politique, et Philippe Hamman, professeur de sociologie, l'ouvrage examine à travers une démarche comparative le degré de convergence des politiques publiques de lutte contre les discriminations raciales en Europe. Pour ce faire, les auteurs interrogent de nombreux acteurs sur le plan national en France, en Espagne, au Royaume-Uni et au niveau des instances européennes. Le croisement de ces données permet de mettre en lumière l'impact du cadre européen sur les politiques nationales de lutte contre les discriminations. L'étude interroge les enjeux de l'europanisation d'une politique publique nationale par le biais d'un outillage de sciences sociales et un dispositif comparatif permettant d'identifier les organes pour l'égalité (*equality bodies*), les acteurs et les instruments de décision. Cette étude réfère à la « directive Race », promulguée en l'an 2000, qui impose aux États membres de l'Union européenne de veiller à l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

L'ouvrage s'organise en deux parties et six chapitres. La première (pp. 23-88) est consacrée au cadre de l'étude, c'est-à-dire à la production normative européenne et son application dans les contextes nationaux. Le premier chapitre (« Les normes européenne et nationales dans leur contexte », pp. 25-50) revient sur la genèse de la directive Race mettant en œuvre le principe de non-discrimination et d'égalité des chances justifié d'abord par les intérêts économiques des États membres avant d'être considéré comme un instrument de cohésion en Europe (p. 28). Le paradigme européen contre les discriminations ne se transpose pas de la même manière dans l'ensemble des États membres.